COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 06 mars 2019

Le President :	**M. Yanick Hess**
Secrétaire :	**Mme Céline Morier**
Scrutateurs :	**M. Ihab Al Jundi** **M. Benoît Ruchet**
Huissier :	**M. François Baehni**

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 6 mars 2019 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

0. Préambule

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 12 décembre 2018 et du 30 janvier 2019

2. Communications du Bureau

3. Correspondance

4. Communication de la CCO

5. Communications de la Municipalité

6. Motions, postulats et interpellations déposés

7. Rapports des commissions

7.1 sur le préavis No 01/2019 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 759'071.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir de CHF 269'321.- au maximum et fédérales de CHF 170'000.- au maximum ainsi que d'une participation estimée des parents de CHF 133'333.- correspondantes, au Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) pour l'ouverture et l'exploitation, par mandat à la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite enfance Montreux et Environs (FACEME), d'une structure d'accueil préscolaire de 34 places à la Route de Brent 13, 1816 Chailly. (Rapp : M. Tal Luder) ;

7.2 sur le préavis No 02/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'375'000.00 TTC au maximum pour l'assainissement et l'élargissement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple. (Rapp : M. Vincent Haldi) ;

7.3 sur le préavis No 03/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 755'000.- au maximum, pour la mise en système séparatif et le renouvellement des infrastructures d'éclairage public de la Côte-de-Pallens et de la ruelle du Vuagnard. (Rapp : M. Jonathan Al Jundi)

7.4 sur le préavis No 04/2019 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 75'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour l'étude du rôle de la forêt et des ouvrages paravalanches aux Verraux et à Jaman dans la protection du bassin versant de la Baye de Montreux. (Rapp : M. Jean-Marc Forclaz)

7.5 sur le rapport No 05/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'450'000.-, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux

travaux visant à assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la Commune. (Rapp : M. Christian Bécherraz

8. Préavis de la Municipalité

8.1 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 184'000.-, au maximum, pour la construction d'un ascenseur, pour les personnes à mobilité réduite, dans le pavillon scolaire du collège de Chernex

8.2 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 345'000.- au maximum pour le financement de la réalisation de préaux couverts pour les collèges de Brent, Chailly, Chernex, Clarens-Gare, Etraz, Glion, Vernex et Vinet et réponse au postulat « Pour valoriser nos parcs, préaux d'école et squares et autres espaces publics afin de permettre une densification urbaine harmonieuse » de M. Yann Krebs)

8.3 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 520'000.- au maximum, pour le financement des travaux d'entretien des toitures des chalets d'alpage des Pontets, de Chergny, de la Montagne d'Amont, ainsi que du chalet locatif des Grésalleys Forestier.

8.4 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 240'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour des actions de biodiversité en forêt.

8.5 relatif à l'octroi de CHF 710'000.- TTC au maximum, pour la réalisation d'améliorations de la desserte forestière, sous déduction des subventions à recevoir de CHF 497'000.- au maximum.

8.6 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 700'000.00 au maximum pour le parking du Marché comprenant l'installation d'un système de détection d'occupation des places de parc, la rénovation du marquage au sol, des barrières automatiques et des bornes d'accès de l'entrée "Grand-Rue", de la vidéosurveillance et de la ventilation de la loge ainsi que la reconstruction de l'ascenseur

8.7 en réponse aux postulats de Messieurs les Conseillers communaux, concernant les objets suivants : « Trafic » de M. Bernard Gret, (prise en considération le 30 janvier 2008), « Une nouvelle vision de la ville / nouvel espace de vie et d'activité », de M. Jean-Marc Forclaz, (prise en considération le 8 mars 2006), « Pour Montreux, réagir aujourd'hui c'est penser demain », de M. Christophe Privet, (prise en considération le 8 décembre 2010), « La sécurité routière et la convivialité au village de Glion », de M. Anthony Huys, (prise en considération le 28 mai 2008), « Chailly : axe de transit ou village agréable à vivre », de M. Patrick Aubort, (prise en considération le 6 octobre 2010), « Traversée de Clarens par la rue du Lac : « entre incohérence et incompréhension », de M. Daniel Manzini, (prise en considération le 11 novembre 2015), « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'hôtel de Chailly », de M. Daniel Manzini, (prise en considération le 22 mars 2017), et à la pétition de l'association des intérêts de Glion AIG en faveur des zones avec vitesse limitée à 30 km/h, (prise en considération le 16 mars 2001)

9. en réponse aux postulats de Messieurs les Conseillers communaux, concernant les objets suivants : « Trafic » de M. Bernard Gret, (prise en considération le 30 janvier 2008), « Une nouvelle vision de la ville / nouvel espace de vie et d'activité », de M. Jean-Marc Forclaz, (prise en considération le 8 mars 2006), « Pour Montreux, réagir aujourd'hui c'est penser demain », de M. Christophe Privet, (prise en considération le 8 décembre 2010), « La sécurité routière et la convivialité au village de Glion », de M. Anthony Huys, (prise en considération le 28 mai 2008), « Chailly : axe de transit ou village agréable à vivre », de M. Patrick Aubort, (prise en considération le 6 octobre 2010), « Traversée de Clarens par la rue du Lac : « entre incohérence et incompréhension », de M. Daniel Manzini, (prise en considération le 11 novembre 2015), « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'hôtel de Chailly », de M. Daniel Manzini, (prise en considération le 22 mars 2017), et à la pétition de l'association des intérêts de Glion AIG en faveur des zones avec vitesse limitée à 30 km/h, (prise en considération le 16 mars 2001). (Date pour la séance de commission : le lundi 18 mars 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux

10. Développement d'une motion et des postulats suivants :

10.1 Centre des congrès de Montreux, vers le OUI

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.

12. Autres objets s'il y a lieu.

---

0. PRÉAMBULE

Monsieur le Président Yanick Hess déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. Le Président

Je salue la Municipalité in corpore, en vous précisant que M. le Syndic arrivera avec un peu de retard, ainsi que le public et les représentants de la presse.

J'invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal et souhaite des débats sereins.

L'assemblée a été convoquée dans les délais et sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 83 conseillers sont présents (sur 100 conseillers). Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

Présences

83 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

On fait excuser leur absence : Mmes Geneviève Brunner, Caroline Buff, Suzanne Cornaz, Sandra Genier Müller, Carole Grangier, Obicna Huber,

MM. Laurent Demartini, Angelo Giuliano, Denis Golaz, Jean-Bernard Kammer, Claudio Mammarella, Franco Meichtry, Jörg Meyer, Pierre-Yves Nussbaum, Edgar Schneider

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Stéphane Barbey, Patrick Grognuz

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 12 DÉCEMBRE 2018 ET DU 30 JANVIER 2019

M. le Président

Une petite coquille se trouve sur le document que vous avez reçu dans l'enveloppe, il s'agit de la séance du 12 décembre 2018 et non pas 2019.

Concernant le PV du 12 décembre, vous avez reçu un document qui indique les correctifs demandés par M. Rochat et M. Privet.

Y a-t-il des remarques à ce propos ?

Propositions de modifications du PV du 12 décembre 2018 Annexe 1

M. Christophe Privet

Monsieur le Président,

Nous avions convenu que vous afficheriez les corrections demandées par M. Rochat et moi-même. Est-ce que c'est toujours le cas ?

M. le Président

Mes excuses Monsieur Privet, je n'ai pas le document de comparaison ici, le texte qui vous a été remis et celui qui est repris mot à mot et qui sera mis sur le PV.

M. Christophe Privet

D'accord, je vous remercie.

M. le Président

Nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le PV du 12 décembre 2018 tel que modifié le font à main levée.

Le procès-verbal du 12 décembre 2018 tel que modifié est accepté à l'unanimité

M. le Président

Nous passons au PV du 30 janvier 2019, y a-t-il des demandes de modifications ?

Si tel n'est pas le cas nous passons au vote. Celles et ceux qui acceptent le PV du 30 janvier 2019 le font à main levée.

Le procès-verbal du 30 janvier 2019 est accepté à l'unanimité

M. le Président

Je remercie Mme Morier pour son long et fastidieux travail.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1. Le bureau tient à vous communiquer une information par rapport au déroulement des votations du 10 février :

En date du 4 février, un communiqué de presse vous a été envoyé pour vous informer de la situation concernant les 1397 électeurs étrangers n'ayant pas reçu leur matériel de vote.

Même s'il incombe à tout un chacun de se manifester lorsque l'on ne reçoit pas son matériel de vote, je tiens à préciser que la Municipalité a fait preuve d'une transparence totale quant à la situation, tant vis à vis de notre pouvoir législatif qu'envers la population et la presse.

Je tiens personnellement à remercier toutes les personnes touchées par cette situation qui ont accompli un immense travail pour s'assurer que tout le monde puisse voter. Quant au dysfonctionnement de cette situation, il est dangereux de désigner des coupables sans avoir tous les éléments. La Municipalité ayant annoncé qu'elle «analysera et fera corriger les causes du problème informatique responsable de ce désagrément.»

2. Vous avez également reçu dans votre enveloppe un guide pratique à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux du Département des institutions et de la sécurité (DIS) et du Service des communes et du logement (SCL). J'invite les membres de la COGEST et de la COFIN a en prendre connaissance et, si nécessaire, de mandater votre Président de commission à demander des précisions aux autorités compétentes.

3. Pour rappel.

Lors de la séance du Conseil communal du 7 février 2018, la Présidente Mme Catherine Buchet, dans les communications du Bureau, a indiqué ce qui suit :

« Pour mieux respecter la séparation des pouvoirs, les conseillers communaux qui souhaitent s'adresser à l'administration communale sont priés d'adresser leur demande à la Secrétaire du Conseil communal, Mme Céline Morier. »

Cela implique pour tous les chefs de service et les collaborateurs les conséquences suivantes :

- Si un membre du Conseil communal s'adresse à un chef de service ou à un collaborateur en direct, merci de ne pas répondre et de transférer sa demande à la Secrétaire du Conseil (celine.morier@conseilmontreux.ch) avec copie à Corinne Millasson et Olivier Rapin.

Exception: si le président rapporteur de majorité d'une commission sollicite, après la séance de commission, des précisions ou des compléments en vue de l'établissement de son rapport de majorité, nous pouvons lui répondre en direct. En revanche, la règle consistant à passer par l'intermédiaire de la Secrétaire du Conseil communal doit être suivie si la demande émane d'un autre membre de la commission, que ce soit pour l'établissement d'un rapport de minorité ou pour son information personnelle.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président

Nous avons reçu un courrier de M. Gilles Marco, je le transmet au greffe pour ceux qui veulent le consulter.

4. COMMUNICATION DE LA CCO

M. le Président

La CCO ayant une communication, je donne la parole à son Président, M. Pierre-André Spahn.

M. Pierre-André Spahn

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Lors des discussions de la CCO sur l'évolution des convocations au Conseil Communal, l'enveloppe électronique est, bien évidemment, venue sur la table.

Afin de nous rendre compte de la faisabilité et du coût que cette manière de faire occasionnerait, nous allons faire un test, grandeur nature, jusqu'à fin juin, soit pour les 3 prochains conseils.

Vous allez recevoir, toutes les conseillères et tous les conseillers, un mail avec les liens nécessaires pour consulter le contenu de l'enveloppe traditionnelle ainsi que l'ordre du jour.

Pour des raisons techniques, certains documents seront manquants dans cette phase test mais l'ordre du jour, le PV, les rapports des commissions et les préavis seront bien présents.

Le but est que chacune et chacun d'entre vous puisse se rendre compte et tester ce moyen de faire et, surtout, voir s'il est compatible avec son propre mode de fonctionnement.

Dans le courant de l'automne nous ferons un sondage pour savoir qui est intéressé par ce nouveau moyen de communication, économique et, surtout, diminuant la quantité de papier utilisée.

Normalement, mais c'est encore à étudier, vous pourrez choisir entre garder l'envoi traditionnel, garder un envoi courrier mais sans le PV ou l'envoi par mail de l'enveloppe électronique.

Je vous remercie de votre aide et de vos retours constructifs sur ce nouveau moyen de fonctionner.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président

La Municipalité nous a transmis une communication relative aux conséquences du refus du projet de rénovation du Centre des Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE) par le corps électoral de Montreux.

Y a-t-il d'autres communications?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

La Municipalité souhaite apporter quelques brefs compléments à notre communication relative aux conséquences du refus par la population du préavis concernant les travaux prévus au centre des congrès et d'expositions.

Les premiers rendez-vous formels avec l'établissement cantonal d'assurance (ECA) auront lieu vendredi et lundi prochain. Un premier retour pourra être donné, aux représentants des partis politiques et des comités en faveur et opposés au projet soumis au référendum, lors de la séance organisée par la Municipalité le 28 mars prochain. Cette séance sera aussi l'occasion d'écouter les différents participants et de leur permettre d'échanger sur leurs propositions, mais aussi de permettre à la Municipalité de présenter les démarches qu'elle entend proposer afin de définir les contours d'un projet plus fédérateur.

Les contrats liant la commune ou la société simple aux différents mandataires, n'ont, à ce jour, pas été définitivement résiliés, mais suspendus. Il s'agit simplement d'attendre le traitement par le Conseil d'Etat des recours encore pendants, avant de procéder à ces résiliations. En ce qui concerne la Société Simple « Avenir 2m2c », les comptes seront bouclés très prochainement. Cette entité n'a actuellement plus d'activité et reste en veille jusqu'à nouvel avis.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

M. le Président

Monsieur Gétaz a déposé le titre de sa motion 15 jours à l'avance comme le demande le règlement du conseil.

Une Motion a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

« Centre des Congrès de Montreux, vers le OUI » de M. Emmanuel Gétaz.

Deux postulats ont été déposés pour cette séance, ils seront développés lors du Conseil du 3 avril 2019. Il s'agit de :

« Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux » de Mme Irina Gote

« Des femmes et des jeunes au chevet du système de milice » de M. Romain Pilloud.

Deux interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

« Fermeture de la Gare de Glion. Que peut entreprendre la Municipalité ? » de M. Nicolas Büchler

« Votation du 10 février 2019 et statistiques pour l'avenir » de Mme Christine Menzi

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 SUR LE PRÉAVIS NO 01/2019 RELATIF À L'OCTROI D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE AU BUDGET 2019 DE CHF 759'071.- AU MAXIMUM, SOUS DÉDUCTION DES SUBVENTIONS CANTONALES À RECEVOIR DE CHF 269'321.- AU MAXIMUM ET FÉDÉRALES DE CHF 170'000.- AU MAXIMUM AINSI QUE D'UNE PARTICIPATION ESTIMÉE DES PARENTS DE CHF 133'333.- CORRESPONDANTES, AU RÉSEAU ENFANCE MONTREUX ET ENVIRONS (REME) POUR L'OUVERTURE ET L'EXPLOITATION, PAR MANDAT À LA FONDATION DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE MONTREUX ET ENVIRONS (FACEME), D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE DE 34 PLACES À LA ROUTE DE BRENT 13, 1816 CHAILLY. (RAPP : M. TAL LUDER) ;

La discussion est ouverte.

M. Tal Luder

Je voudrais préciser que, sur le site, j'ai ajouté une carte de carto-riviera avec la parcelle, mais elle ne se trouve pas dans l'enveloppe.

S'agit-il de ne pas augmenter le nombre de pages imprimées ou y a-t-il un bug qu'il faudrait transmettre à la CCO ?

M. le Président

Nous prenons note de votre remarque et la CCO se penchera sur cette problématique.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite faire une rectification à la page 5 du rapport. Au point discussion et avis général de la commission, il est indiqué que les bénéficiaires des structures d'accueil ont payé CHF 138.- par jour en moyenne pour la garde de leur enfant.

Ces CHF 138.- représentent le coût estimé d'une place par jour, dans la future structure des Bonnettes et non pas ce que les parents ont payé en moyenne. Cela à une certaine importance par rapport aux éléments qui

avaient été donnés.

M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues

Le groupe SOC est heureux de constater que la commune porte un intérêt marqué à l'accueil de la petite enfance.

En seulement 7 ans, 47% d'augmentation pour les places d'accueil c'est énorme. L'emplacement aux Bonnettes permettra aux parents des hauts de la commune, ou à proximité de l'autoroute, de bénéficier d'un emplacement idéal pour l'accueil de leurs enfants en bas âge.

Même si l'offre ne suit pas encore la demande, le nombre de « mouflets » sur le territoire communal ne cessant d'augmenter, ce préavis ne présente que des signes positifs pour l'avenir. Les projets à court ou moyen terme sont nombreux et la participation financière communale reste, à ce jour, relativement modeste. Le groupe SOC vous encourage vivement à accepter ce préavis. Merci.

M. Tal Luder

J'ai oublié de poser une question à Madame la Municipale durant la commission. En page 8, concernant les charges du personnel, pour le budget 2020, CHF 857'938.-, je voudrais savoir combien cela représente-t-il d'ETP.

M. Jacqueline Pellet, Municipale

Par rapport aux charges qui sont indiquées ici, il s'agit des charges relatives à une structure de 34 places. Il existe ailleurs des structures de 34 places de la FACEME qui ont le même coût.

Ce n'est pas une augmentation du personnel communal, il s'agit d'une somme qui est donnée à la FACEME pour la gestion de son personnel, par rapport à ces 34 places.

Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite me récuser pour ce vote, puisque je suis membre du conseil de fondation de la FACEME.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 01/2019 de la Municipalité du 14 décembre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 759'071.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir de CHF 269'321.- au maximum et fédérales de CHF 170'000.- au maximum ainsi que d'une participation estimée des parents de CHF 133'000.- correspondantes, au Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) pour l'ouverture et l'exploitation, par mandat à la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite enfance Montreux et Environs (FACEME), d'une structure d'accueil préscolaire de 34 places à la Route de Brent 13, 1816 Chailly.

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater la FACEME pour l'ouverture et l'exploitation d'une structure d'accueil préscolaire de 34 places à la Route de Brent 13, 1816 Chailly ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 759'071.- au maximum ;

3. de porter en compte les corrections au budget 2019 comme suit :

a.<!--[endif]-->Compte 712.3655 augmentation de la subvention REME de CHF 759'071.-

b. Compte 712.4515 augmentation des subventions cantonales de CHF 269'321.-

c. Compte 712.4515.05 subventions fédérales de CHF 170'000.-

d. Compte 712.4332 augmentation de la participation de parents de CHF 133'000.- ;

4. de faire porter au budget 2020 et suivants les sommes nécessaires ;

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 76 oui, 0 non, 5 abstentions.

7.2 SUR LE PRÉAVIS NO 02/2019 RELATIF À L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 8'375'000.00 TTC AU MAXIMUM POUR L'ASSAINISSEMENT ET L'ÉLARGISSEMENT DES ESTACADES AINSI QUE LE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX SOUTERRAINS ET DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE DU TEMPLE. (RAPP : M. VINCENT HALDI) ;

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si les Verts souscrivent aux travaux de réfection de la rue du Temple, l'éclairage dudit Temple a provoqué passablement de débat au sein de notre groupe. Situé sur une zone sensible, un éclairage étendu tel que proposé n'est de loin pas anodin et l'impact pour la faune nocturne assurément problématique. Certaines réponses obtenues en commission sont toutefois positives, la température de l'éclairage choisi l'a été en fonction d'une pollution lumineuse moindre et le remplacement des spots permettra de faire baisser la consommation énergétique et ce, sans effet rebond.

Un point reste néanmoins à éclaircir et là je m'adresse directement à la Municipalité, en commission la Municipalité aurait affirmé qu'elle ne fermait pas la porte à une régulation de l'éclairage en fonction de l'heure, soit de l'éteindre au plus fort de la nuit.

Je pose la question suivante ce soir :

La Municipalité est-elle prête à s'engager à étudier cette question ?

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

M. Christian Neukomm, Municipal

Merci de votre question Monsieur l'interpellateur,

Nous avons discuté de l'éventualité de proposer cela, mais à ce stade-là, nous n'avons pas plus d'information, nous allons nous renseigner et nous informerons le conseil cas échéant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Vincent Haldi

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 02/2019 de la Municipalité du 21 décembre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'375'000.00 TTC au maximum pour l'assainissement et l'élargissement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter le projet de réaménagement de la chaussée et du trottoir en estacade de la rue du Temple ;

2. d'adopter la réponse à l'opposition déposée durant l'enquête publique relative au projet de réaménagement de la chaussée et du trottoir de la rue du Temple ;

3. d'adopter le projet d'inscription d'une servitude de passage public pour piétons et pour tous véhicules sur les parcelles Nos 5082, 5084, 5085, 5238, 5242, 5246, 5247, 5255, 5284 et 5532 ;

4. d'adopter la réponse à opposition déposée durant l'enquête publique relative à l'inscription d'une servitude de passage public et pour tous véhicules sur les parcelles Nos 5082, 5084, 5085, 5238, 5242, 5246, 5247, 5255, 5284 et 5532, située à la rue du Temple à Montreux ;

5. de proposer au Département cantonal compétent d'approuver le projet d'assainissement et d'élargissement de la RC 731d ;

6. de proposer au Département cantonal compétent d'approuver l'inscription de la servitude de passage public pour piétons et tous véhicules sur les parcelles Nos 5082, 5084, 5085, 5238, 5242, 5246, 5247, 5255, 5284 et 5532;

7. d'autoriser la Municipalité à inscrire une servitude de passage public et pour tous véhicules sur les parcelles Nos 5082, 5084, 5085, 5238, 5242, 5246, 5247, 5255, 5284 et 5532, située à la rue du Temple à Montreux ;

8. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement et d'élargissement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple ;

9. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'375'000.00 au maximum ;

10. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde ;

11. de couvrir les dépenses relatives aux égouts par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts » ;

12. de comptabiliser les subventions et participations par le crédit du compte 431.4517 ;

13. d'amortir cet investissement sous déductions des points 11 et 12 par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;

14. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet d'assainissement et d'élargissement de la RC 731d et de l'inscription de la servitude de passage public pour piétons et pour tous véhicules sur la RC 731d.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 oui, 0 non, 0 abstention.

7.3 SUR LE PRÉAVIS NO 03/2019 RELATIF À L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 755'000.- AU MAXIMUM, POUR LA MISE EN SYSTÈME SÉPARATIF ET LE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA CÔTE-DE-PALLENS ET DE LA RUELLE DU VUAGNARD. (RAPP : M. JONATHAN AL JUNDI)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion et close.

M. Jonathan Al Jundi

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 03/2019 de la Municipalité du 21 décembre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, de CHF 755'000.- au maximum pour le remplacement des infrastructures avec la mise en système séparatif de la Côte-de-Pallens et de la ruelle du Vuagnard,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la mise en système séparatif et le renouvellement des infrastructures d'éclairage public de la Côte-de-Pallens et de la ruelle du Vuagnard

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 755'000.00 au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde;

4. de couvrir les dépenses relatives aux égouts, CHF 575'000.-, par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts » ;

5. d'amortir la dépense non couverte par le fonds égouts, CHF 180'000.-, par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 oui, 0 non, 0 abstention.

7.4 SUR LE PRÉAVIS NO 04/2019 RELATIF À L'OCTROI D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE AU BUDGET 2019 DE CHF 75'000.- TTC AU MAXIMUM, SOUS DÉDUCTION DES SUBVENTIONS CANTONALES ET FÉDÉRALES, POUR L'ÉTUDE DU RÔLE DE LA FORÊT ET DES OUVRAGES PARAVALANCHES AUX VERRAUX ET À JAMAN DANS LA PROTECTION DU BASSIN VERSANT DE LA BAYE DE MONTREUX. (RAPP : M. JEAN-MARC FORCLAZ)

La discussion est ouverte.

Mme Suzanne Lauber Fürst

Monsieur le Président,

Je pense que ce préavis sera accepté avec enthousiasme, si je prends la parole c'est pour encourager tous les conseillers à profiter des liens qui se trouvent dans le rapport, car vous pourrez admirer et découvrir sur ces deux vidéos que toute une génération accomplit des choses importantes sur notre commune pour la reforestation. C'est très important que nous découvrions ce projet et que nous le partagions avec la population.

M. Tal Luder

Monsieur le Président,

En page 2, au dernier paragraphe avant les conclusions, « des commissaires souhaitent que les rapports d'analyses soient accessibles au public …» je trouve que c'est très intéressant mais le rapport ne nous dit pas s'il y a eu une réponse positive ou négative et ce qui a été dit ? Est-ce que c'est oui ou c'est non ?

M. Jean-Marc Forclaz

La question a été posée lors de la commission c'est pour cela que je l'ai notée dans le rapport, la réponse était restée ouverte et je l'ai laissée ouverte.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Nous verrons le moment venu, si le rapport peut être rendu public ou pas. Il ne s'agit pas de confidentialité mais de savoir à quel point, il sera compréhensible par le commun des mortels, dont je fais partie.

La parole n'est plus demandée, la discussion et close.

M. Jean-Marc Forclaz

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 04/2018 de la Municipalité du 18 janvier 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 75'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour l'étude du rôle de la forêt et des ouvrages paravalanches aux Verraux et à Jaman dans la protection du

bassin versant de la Baye de Montreux,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre, en tant que Maître d'oeuvre, l'étude du rôle de la forêt et des ouvrages paravalanches aux Verraux et à Jaman dans la protection du bassin versant de la Baye de Montreux ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire de CHF 75'000.- TTC au maximum au compte No 325.3185 « Honoraires et expertises » et de comptabiliser les subventions à recevoir au crédit du compte No 325.4516 « Subventions cantonales » ;

3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 oui, 0 non, 0 abstention.

7.5 SUR LE RAPPORT NO 05/2019 RELATIF À L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 2'450'000.-, SOUS DÉDUCTION DES SUBVENTIONS CANTONALES À RECEVOIR, POUR COUVRIR LES FRAIS LIÉS AUX TRAVAUX VISANT À ASSURER LA STABILITÉ DE CERTAINS TRONÇONS ROUTIERS COMMUNAUX SUR LES HAUTS DE LA COMMUNE. (RAPP : M. CHRISTIAN BÉCHERRAZ

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion et close.

M. Christian Bécherraz

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 05/2019 de la Municipalité du 18 janvier 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'450'000.-, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la Commune,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux permettant d'assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la Commune;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'450'000.- TTC, sous déduction des subventions cantonales à recevoir et d'éventuelles participations des assurances ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde ;

4. de comptabiliser les subventions et participations par le crédit du compte No 431.4517 ;

5. d’amortir cet investissement par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;

6. d’autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 oui, 0 non, 0 abstention

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 RELATIF À L’OCTROI D’UN CRÉDIT D’INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 184'000.-, AU MAXIMUM, POUR LA CONSTRUCTION D’UN ASCENSEUR, POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE, DANS LE PAVILLON SCOLAIRE DU COLLÈGE DE CHERNEX

Présidence PLR : Mme Sandra Genier Müller

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Anne Duperret

MM. Jonathan Al Jundi, Olivier Blanc, Raphaël Corbaz, Emmanuel Gétaz, Tal Luder, Olivier Müller, Ganes Thiyagaraja.

La discussion est ouverte,

M. Christophe Privet

Monsieur le Président,

ML sera attentif à ce préavis, puisque nous avions voté des travaux pour ce collège il n’y a pas longtemps. Moi, cela me rappelle des cas que nous avons déjà connus par le passé, ou la Municipalité c’était déjà fait taper sur les doigts pour ce que nous appelons les projets saucissons. C’est-à-dire que nous présentons un premier projet, tout en sachant qu’il y a une demande en attente et par la suite nous venons avec une demande pour ajouter un ascenseur. Je m’étonne que, vu le peu de temps qui s’est passé depuis l’ajout de l’étage du collège, nous n’ayons pas pu d’entrée, présenter à ce conseil ce préavis actuellement déposé par la Municipalité. Je sais d’ores et déjà que notre commissaire sera très attentif sur ce point, je me réjouis de lire dans le rapport de commission les explications sérieuses sur cet aspect des projets saucissons.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous aurons l’occasion d’en rediscuter et d’en débattre dans le cadre de la commission. Nous avons essayé de résumer dans l’historique du préavis pourquoi nous n’arrivons que maintenant avec ce projet. Suite à l’acceptation par ce conseil du projet de surélévation, l’enquête publique a abouti à une opposition de l’AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées).

Pour lever cette opposition, il a été nécessaire de trouver une solution provisoire permettant de réaliser, dans les délais prévus, cette extension scolaire. Vous le savez toutes et tous, il est contraignant de réaliser des extensions scolaires sur des sites utilisés, il n’y a que les vacances pour pouvoir réaliser la partie lourde des travaux. Il y avait urgence et c’est pour cela que nous avons réalisé cette extension, tout en préparant le terrain pour réaliser l’ascenseur qui était exigé. Nous arrivons maintenant avec un préavis que nous pouvons juger complémentaire par rapport au précédent. Cette manière de faire ne découle pas d’une réflexion où nous savions qu’il fallait un ascenseur et que nous trouvions que c’était trop cher de l’intégrer au premier préavis.

Nous aurons l’occasion d’en discuter et je m’en réjouis.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président,

Monsieur Walther je m'excuse et peut être que je me trompe car j'essaie de suivre un peu tous les dossiers, mais je n'ai pas le souvenir d'avoir eu une communication de votre part sur ce point lors de la mise à l'enquête suite à l'acceptation du dernier préavis. Peut-être que je me trompe et que vous aviez effectivement fait une communication pour nous apprendre que cette fondation avait fait cette demande. Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.2 RELATIF À LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 345'000.- AU MAXIMUM POUR LE FINANCEMENT DE LA RÉALISATION DE PRÉAUX COUVERTS POUR LES COLLÈGES DE BRENT, CHAILLY, CHERNEX, CLARENS-GARE, ETRAZ, GLION, VERNEX ET VINET ET RÉPONSE AU POSTULAT « POUR VALORISER NOS PARCS, PRÉAUX D'ÉCOLE ET SQUARES ET AUTRES ESPACES PUBLICS AFIN DE PERMETTRE UNE DENSIFICATION URBAINE HARMONIEUSE » DE M. YANN KREBS)

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Anne Duperret, Sandra Genier

MM. Jonathan Al Jundi, Olivier Blanc, Raphaël Corbaz, Emmanuel Gétaz, Olivier Müller, Ganes Thiyagaraja.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai pour le moins des doutes sur l'utilité des constructions que propose ce préavis, je sais bien que quelques jours par an les enfants ne peuvent pas jouer normalement dans la cours d'école du fait d'une pluie diluvienne. Je comprends aussi qu'il faille, lors de tels jours laisser les enfants à l'abri, mais je ne vois pas l'intérêt de les parquer à raison de deux pas m2 sous des abris de tôle. Comme les élèves n'auraient de toutes façons pas la possibilité de se dépenser physiquement, ce qui je crois est le but d'une récréation, nous pourrions simplement les garder dans les classes ou dans les couloirs. La construction d'abris n'apporte aucun avantage et au surplus elle n'embellit pas les sites. Je proposerai en commission un amendement, demandant de ne maintenir que l'abri de Glion, qui doit également servir à des organisations de manifestations.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tal Luder

Monsieur le Président,

Pour ma part, je peux comprendre l'utilité de parquer nos « mouflets » comme disait mon préopinant, mais je trouve que cela ne répond pas au postulat pour la partie « et autres espaces publics ». Je trouve la réponse un peu faible et limitée uniquement aux préaux, je me réjouis d'en savoir plus durant la commission.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie Monsieur Blanc d'avoir pensé aux habitants de Glion, cela partait certainement d'une bonne intention, ceci étant, j'en ai informé mes collègues qui se rendrons en commission le lundi 11 mars prochain, le projet qui est proposé dans le cadre de ce préavis n'est plus le même que celui qui avait été présenté à l'association des intérêts de Glion lorsque j'en étais encore Vice-Président. Dans ce cadre-là, je leur ai demandé d'être très attentifs aux demandes qui avaient été faites à l'époque par l'association des intérêts de Glion et qu'ils pouvaient à ce titre, tout comme les autres commissaires prendre des renseignements auprès de ma personne s'ils le jugent utile.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close

8.3 RELATIF À L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 520'000.- AU MAXIMUM, POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TOITURES DES CHALETS D'ALPAGE DES PONTETS, DE CHERGNY, DE LA MONTAGNE D'AMONT, AINSI QUE DU CHALET LOCATIF DES GRÉSALLEYS FORESTIER.

Présidence ML : M. Alexandre Staeger

Membres : Mmes Livia Balu, Anne-Céline Jost

MM. Nicolas Büchler, Joe Filippone, Angelo Giuliano, Denis Golaz, Daniel Meillaud, Roland Rimaz, Pierre-André Spahn.

La discussion est ouverte,

M. Dominik Hunziker

Monsieur le Président,

Concernant les préavis traitants d'objets situés en altitude, et donc parfois inaccessibles durant certaines périodes de l'année, je me permets de rappeler à ce Conseil que ce n'est pas la première fois que nous nous retrouvons face à une situation telle que nous ne pouvons pas nous rendre sur place afin de constater, ou au moins nous informer par nous-même de la situation.

J'ai pu constater la même situation pour les préavis :

09/19 : toit chalet d'alpage

11/19 : desserte forestière

05/19 : stabilisation de certains tronçons de route

Pour ma part, je me déplace toujours sur les lieux, et ceci souvent accompagné d'une personne compétente afin de me forger ma propre opinion, avant de siéger en commission et ainsi donner mon avis en toute connaissance de cause.

Le ou les commissaires doivent pouvoir se rendre sur place afin de pouvoir évaluer la situation et contrôler la véracité des différents points figurant dans le préavis.

Le dépôt de préavis durant la période hivernale, traitants d'objets se trouvant en altitude et rendus inaccessibles car recouverts de neige me semble peu approprié.

Certes, la Municipalité prépare bien ses préavis et j'estime que nous pouvons lui faire confiance ; néanmoins, nous sommes un organe de contrôle et nous devons avoir la possibilité d'effectuer notre travail dans les

meilleures conditions possibles.

La Municipalité pourrait-elle envisager de planifier à l'avenir ce genre d'affaires en dehors de la période durant laquelle certaines parties de la Commune sont inaccessibles ?

À titre personnel, je pourrais à l'avenir refuser de voter un préavis s'il n'est pas possible de se rendre sur place pour les raisons évoquées auparavant.

Je vous remercie pour votre attention

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à préciser qu'il y a parfois des préavis où nous souhaitons, soit la Municipalité, soit la commission, pouvoir nous rendre sur place pour mieux comprendre les tenants et aboutissants, mais ce n'est pas systématiquement possible ou utile. Ce sont des discussions que vous pouvez avoir en commission si vous estimez qu'il faut repousser de plusieurs mois et attendre les beaux jours pour aller voir certains lieux.

C'est de votre compétence, mais il faut être conscient de deux aspects :

1. Quelles informations complémentaires pouvez-vous obtenir en vous rendant sur place ? Je prends l'exemple d'une toiture en tavillons, qui même en bon état peut paraître usée quand nous ne voyons que la couche supérieure. C'est quelque chose qui est difficile à évaluer pour qui n'est pas du métier.
2. Que pour ce préavis, mais c'est aussi le cas pour d'autres, nous partons du principe que les experts sont suffisamment neutres et objectifs pour que vous puissiez nous faire confiance et ne pas réfléchir uniquement en tant qu'organe de contrôle, mais aussi en tant qu'organe d'évaluation de la pertinence ou pas de mener ce genre de travaux.

Sur cet objet-là comme sur d'autres, le repousser de plusieurs mois ne sera pas sans conséquences. Par rapport à ce préavis, nous parlons de chalets d'alpage, qui sont utilisés l'été et sont inaccessibles l'hiver, ce qui fait que les deux périodes qui nous permettent de faire des travaux sur l'année sont relativement courtes et si nous voulons pouvoir faire les travaux, il faut pouvoir anticiper, faire un appel d'offre adjuger les travaux, que le tavillonneur retenu prépare la matière première. C'est pour cela que nous avons des délais qui sont relativement longs et pour ce préavis comme pour d'autres, je pense que la valeur ajoutée d'aller visiter ces 4 chalets d'alpage, ne vaut pas la peine de repousser la réalisation de ces toitures.

C'est un débat que vous pouvez avoir au sein de la commission et pour les commissions en général, est-il nécessaire d'aller systématiquement, comme demandé par M. Hunziker, voir sur place ce qui est proposé ? C'est une question qui est ouverte et la Municipalité estime que la réponse n'est pas systématiquement oui.

Je vous remercie.

M. Florian Despond

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais évidemment pas prêcher pour ma paroisse, mais juste vous amener une information, ces toitures ont été bâchées afin de pouvoir passer l'hiver parce qu'elles présentaient de tels défauts que l'eau s'infiltrait à l'intérieur, si cela peut vous rassurer sur l'état de détérioration de ces chalets d'alpage.

M. Tal Luder

Monsieur le Président,

Je voulais juste préciser à M. Walther que vous prenez mon collègue un peu à contre-pied. Il n'a pas demandé

à repousser le préavis de plusieurs mois, il a demandé, s'il était envisageable que cela puisse tomber en dehors des périodes auxquelles ce n'est pas accessible et vu que ces tavillons ont une durée de vie de 30 ans, si j'ai bien lu, je pense que planifier à quelques mois près 30 ans à l'avance, cela doit être possible ?

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.4 RELATIF À L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 240'000.- AU MAXIMUM, SOUS DÉDUCTION DES SUBVENTIONS CANTONALES À RECEVOIR, POUR DES ACTIONS DE BIODIVERSITÉ EN FORÊT.

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mmes Carola Fastiggi, Jessica Ruedin, Bibiana Streicher

MM. Ihab Al Jundi, Christian Burki, Jean-Marc Forclaz, Dominik Hunziker, Michel Posternak, Bernard Tschopp.

La discussion est ouverte.

Mme Jessica Ruedin

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Le groupe des Verts se réjouit de ce préavis qui propose des interventions légères, mais non moins précieuses pour la conservation des espèces végétales et animales. Les forêts couvrent quelque 44% de notre territoire communal et les prairies à narcisses font la renommée de notre commune au printemps.

Ainsi la protection et l'entretien de ce patrimoine naturel exceptionnel mérite toutes notre attention. Les Verts défendront ce préavis en commission et remercient la Municipalité, le Canton et la fondation MAVA pour ces actions pleines de bon sens.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close

8.5 RELATIF À L'OCTROI DE CHF 710'000.- TTC AU MAXIMUM, POUR LA RÉALISATION D'AMÉLIORATIONS DE LA DESSERTE FORESTIÈRE, SOUS DÉDUCTION DES SUBVENTIONS À RECEVOIR DE CHF 497'000.- AU MAXIMUM.

Présidence PLR : M. Jean-Marc Forclaz

Membres : Mmes Carola Fastiggi, Jessica Ruedin, Bibiana Streicher

MM. Ihab Al Jundi, Christian Burki, Dominik Hunziker, Michel Posternak, Olivier Raduljica, Bernard Tschopp.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.6 RELATIF À L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF D'UN MONTANT DE CHF 700'000.00 AU MAXIMUM POUR LE PARKING DU MARCHÉ COMPRENANT L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DÉTECTION D'OCCUPATION DES

PLACES DE PARC, LA RÉNOVATION DU MARQUAGE AU SOL, DES BARRIÈRES AUTOMATIQUES ET DES BORNES D'ACCÈS DE L'ENTRÉE "GRAND-RUE", DE LA VIDÉOSURVEILLANCE ET DE LA VENTILATION DE LA LOGE AINSI QUE LA RECONSTRUCTION DE L'ASCENSEUR

Présidence SOC : M. Romain Pilloud

Membres : Mmes Tanya Bonjour, Zenia Boulat, Christine Menzi

MM. Christian Bécherraz, François Cardinaux, Bassam Degerab, Angelo Giuliano, François Grand, Vincent Tschopp

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close

8.7 EN RÉPONSE AUX POSTULATS DE MESSIEURS LES CONSEILLERS COMMUNAUX, CONCERNANT LES OBJETS SUIVANTS : « TRAFIC » DE M. BERNARD GRET, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 30 JANVIER 2008), « UNE NOUVELLE VISION DE LA VILLE / NOUVEL ESPACE DE VIE ET D'ACTIVITÉ », DE M. JEAN-MARC FORCLAZ, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 8 MARS 2006), « POUR MONTREUX, RÉAGIR AUJOURD'HUI C'EST PENSER DEMAIN », DE M. CHRISTOPHE PRIVET, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 8 DÉCEMBRE 2010), « LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET LA CONVIVIALITÉ AU VILLAGE DE GLION », DE M. ANTHONY HUYS, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 28 MAI 2008), « CHAILLY : AXE DE TRANSIT OU VILLAGE AGRÉABLE À VIVRE », DE M. PATRICK AUBORT, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 6 OCTOBRE 2010), « TRAVERSÉE DE CLARENS PAR LA RUE DU LAC : « ENTRE INCOHÉRENCE ET INCOMPRÉHENSION », DE M. DANIEL MANZINI, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 11 NOVEMBRE 2015), « POUR UNE MEILLEURE FLUIDITÉ DU TRAFIC À LA SORTIE DE L'AUTOROUTE EN PROVENANCE DE VEVEY : UN GIRATOIRE À LA HAUTEUR DE L'HÔTEL DE CHAILLY », DE M. DANIEL MANZINI, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 22 MARS 2017), ET À LA PÉTITION DE L'ASSOCIATION DES INTÉRÊTS DE GLION AIG EN FAVEUR DES ZONES AVEC VITESSE LIMITÉE À 30 KM/H, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 16 MARS 2001)

9. EN RÉPONSE AUX POSTULATS DE MESSIEURS LES CONSEILLERS COMMUNAUX, CONCERNANT LES OBJETS SUIVANTS : « TRAFIC » DE M. BERNARD GRET, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 30 JANVIER 2008), « UNE NOUVELLE VISION DE LA VILLE / NOUVEL ESPACE DE VIE ET D'ACTIVITÉ », DE M. JEAN-MARC FORCLAZ, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 8 MARS 2006), « POUR MONTREUX, RÉAGIR AUJOURD'HUI C'EST PENSER DEMAIN », DE M. CHRISTOPHE PRIVET, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 8 DÉCEMBRE 2010), « LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET LA CONVIVIALITÉ AU VILLAGE DE GLION », DE M. ANTHONY HUYS, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 28 MAI 2008), « CHAILLY : AXE DE TRANSIT OU VILLAGE AGRÉABLE À VIVRE », DE M. PATRICK AUBORT, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 6 OCTOBRE 2010), « TRAVERSÉE DE CLARENS PAR LA RUE DU LAC : « ENTRE INCOHÉRENCE ET INCOMPRÉHENSION », DE M. DANIEL MANZINI, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 11 NOVEMBRE 2015), « POUR UNE MEILLEURE FLUIDITÉ DU TRAFIC À LA SORTIE DE L'AUTOROUTE EN PROVENANCE DE VEVEY : UN GIRATOIRE À LA HAUTEUR DE L'HÔTEL DE CHAILLY », DE M. DANIEL MANZINI, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 22 MARS 2017), ET À LA PÉTITION DE L'ASSOCIATION DES INTÉRÊTS DE GLION AIG EN FAVEUR DES ZONES AVEC VITESSE LIMITÉE À 30 KM/H, (PRISE EN CONSIDÉRATION LE 16 MARS 2001). (DATE POUR LA SÉANCE DE COMMISSION : LE LUNDI 18 MARS 2019 À 19 H. 00, À LA RUE DE LA GARE 30 À MONTREUX

Présidence Verts : M. Olivier Blanc

Membres : Mme Zenia Boulat

MM. Christian Bécherraz, François Cardinaux, Angelo Giuliano, François Grand, Antony Huys, Tal Luder, Romain Pilloud, Vincent Tschopp

La discussion est ouverte.

M. Vincent Tschopp

Monsieur le Président,

Je souhaite demander, pour cette séance de commission, s'il serait possible d'avoir les statistiques des nombres de places de parc, sur un nombre d'années raisonnable, sur le domaine privé et public communal, ainsi qu'une distinction de celles-ci concernant la ville même de Montreux.

Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste a découvert avec bonheur que suite aux différentes études menées en termes de circulation sur le territoire de notre commune, l'idée d'un tunnel sous la Grand Rue ou d'un tunnel de contournement a été abandonnée, car comme nous le pensions déjà à l'époque le tunnel est une fausse bonne idée.

Ensuite, nous saluons la volonté de la Municipalité d'introduire des zones de modérations de vitesse à 30, voire 20 km/h, dans les villages de Chailly, Tavel et à la Rue du Port. C'est ce que nous appelions de nos vœux depuis longtemps.

Nous félicitons la Municipalité pour le lancement de l'élaboration d'un plan directeur communal pour les itinéraires cyclistes, attendu également depuis de très nombreuses années. Notre commune était vraiment le parent pauvre dans ce domaine, mais nous espérons plus pour très longtemps.

Nous accueillons également favorablement les mesures qui émanent de l'étude de l'assainissement du bruit routier, qui concerne les nuisances sonores. Nous sommes certains que la pose de revêtements bitumineux phono-absorbant qui permettra de réduire jusqu'à 4 décibels le bruit par rapport à un revêtement stands, améliorera et contribuera au bien vivre-ensemble dans les zones sensibles.

Nous sommes heureux de constater que la circulation à Clarens pourra aussi être pacifiée, par la possibilité qui sera offerte aux automobilistes de tourner à droite dans le carrefour en bas de la Rue Gambetta et/ou par la création d'un giratoire à cet endroit.

Par contre, nous regrettons vivement que les réponses à la pétition de l'association des intérêts de Glion et aux postulats et motions des conseillers communaux aient mis si longtemps à arriver. Pour rappel la pétition date de 2001 et certaines motions de 2006 et de 2008. Il est donc répondu respectivement plus de 18, de 12 et 10 ans après ! Est-ce une façon de décourager les membres de notre législatif à être une force de proposition ?

Nous regrettons aussi qu'en ce qui concerne la mobilité douce, rien de vraiment de concret ne soit proposé !

Nous souhaitons de bonnes délibérations à la commission.

M. Florian Chiaradia

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Verts ont pris connaissance du rapport avec intérêt, vu la nature et le nombre de postulats à traiter, le rapport est très dense et fait parfois le grand écart. Si le concept de réponse en un seul rapport à 9 postulats devra être débattu en commission, nous saluons le travail de rattrapage fait par la Municipalité pour traiter certains postulats en suspens pris en considération, il y a maintenant 18 ans.

Globalement nous nous réjouissons du cadre général donné par ce document. Nous saluons des annonces d'abandon de projets d'infrastructures aussi absurdes qu'inadaptés. Beaucoup d'éléments relatifs à la mobilité douce y sont avancés, ceux-ci sont présentés comme des faits avérés, mais comme l'a dit ma préopinante ne sont bien souvent que peu mis en œuvre.

A ce stade nous souhaitons bon travail aux commissaires en les priants de bien vouloir examiner en détail chaque objet. Je vous remercie.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président,

Je rejoins mes préopinants, d'autant plus que j'avais moi-même déposé un postulat au sujet d'une éventuelle traversée sous la ville. Bien entendu, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis et sur ce point je rejoins totalement la Municipalité et je suis entièrement satisfait de sa réponse. Cependant, dans le cadre de mon postulat, j'avais soulevé un point suite à une décision du tribunal fédéral, celui de pouvoir mettre une partie de la Grande Rue à 30 km heure, afin de permettre, à mon avis, de mieux fluidifier le trafic et réduire le bruit. Or, j'ai lu au travers des réponses données, qu'il y a d'autres pistes qui sont explorées, à mon avis ces pistes coûtent une certaine somme, raison pour laquelle je m'adresse au Président de la commission pour savoir si ce dernier a prévu d'inviter les motionnaires et postulants à cette séance, afin que nous puissions clairement donner notre point de vue ?

M. le Président

Merci Monsieur Privet, Monsieur Blanc vous a entendu, nous verrons comment s'organise la commission.

M. Olivier Blanc

En ce qui concerne cette demande, je consulterai les membres de la commission par écrit avant la séance.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président,

Je ne veux pas insister, mais je trouverais quand même assez surprenant que les postulants et motionnaires ne soient pas invités. Cependant cela ne me pose pas de problème, dans ce cas-là, si tel n'était pas le cas, ce que je regretterai bien entendu, je redéposerai simplement un nouveau postulat ou une nouvelle motion. Personnellement je pense qu'il serait de bon ton et aussi par respect du travail fait par mes collègues, si ces derniers souhaitent être invités, que ce soit fait par la commission.

M. le Président

Je rappelle que la commission et le conseil désignent comme ils le souhaitent leurs commissaires. Certains conseillers communaux, ne sont plus présents, je suis d'accord, mais la commission s'organisera en fonction.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. DÉVELOPPEMENT D'UNE MOTION ET DES POSTULATS SUIVANTS :

M. le Président

Nous avons une motion et deux postulats, Monsieur Gétaz ayant déposé son titre il y a plus de 15 jours, j'imagine qu'il veut développer son texte ce soir par voie d'urgence ? Y a-t-il des oppositions à ce mode de faire ?

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas lu le règlement comme cela, selon ce que je comprends du règlement, c'est que si le titre est déposé au minimum 15 jours avant, la motion pourra être développée lors de la séance du conseil.

M. le Président

C'est ce que je vous proposais.

M. Emmanuel Gétaz

Ce n'est pas une question d'urgence.

M. le Président

Je vous invite à développer votre motion.

10.1 CENTRE DES CONGRÈS DE MONTREUX, VERS LE OUI

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chères et chers collègues,

Avant de lire le texte de cette motion, permettez-moi tout d'abord de remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont transmis des réflexions et remarques, suite à l'envoi du projet de motion, lundi dernier.

Grâce à ces retours, nous avons notamment constaté que l'idée d'une commission de la mobilité intéresse des membres du conseil de plusieurs partis.

Par ailleurs, des remarques sur les activités possibles dans le futur bâtiment ont également été faites.

Comme vous l'avez constaté, cette motion ne parle pas des futures activités, car elle se concentre uniquement sur le financement et l'enveloppe des coûts des transformations, ainsi que la question de la mobilité.

Il nous paraît en effet que les activités dans le bâtiment devront être traitées dans le cadre des séances des commissions qui vont reprendre leur travail.

Il s'agira alors de parler non seulement des activités, mais aussi des flux financiers, ces deux aspects étant étroitement liés.

Comme nous ne souhaitons pas court-circuiter ce travail de réflexion, la motion ne parle pas de cela.

Mais nous imaginons bien que la discussion sur les activités aura lieu.

Motion de M. Emmanuel Gétaz

« Centre de Congrès de Montreux, vers le OUI »

Mesdames et Messieurs,

Cette motion vous propose d'unir, autant que possible, les voix des membres des formations politiques de ce conseil pour transmettre à la Municipalité le message suivant : le conseil communal de Montreux souhaite que les réflexions sur la mise aux normes et les transformations du Centre de Congrès soient reprises au plus vite, pour préparer un projet qui, tenant compte du résultat du vote, soit mieux accepté, plus consensuel et réunificateur.

Quelles étaient les préoccupations des Montreusiennes et des Montreusiens au moment de voter ?

Qu'ont-ils mis dans la balance pour décider, à une courte majorité, de refuser le projet présenté ?

Il ne s'agit pas ici de refaire la campagne. Mais il est important de chercher à comprendre les causes du NON.

Sans prétendre ni à la vérité, ni à l'exhaustivité (et j'insiste sur cela), il semble néanmoins possible de relever quelques raisons fortes à ce refus.

Tout d'abord, une partie importante de la population considère que le Centre de Congrès de Montreux n'est pas le centre du monde montreusien.

La vie sociale, l'activité économique et la culture existent aussi, largement, ailleurs, à côté des activités organisées dans ce vénérable bâtiment.

L'impact économique du Centre de Congrès est relativisé par certains : nombre de personnes constatent que leurs impôts sont constamment nécessaires pour assurer son exploitation et les activités qui s'y déroulent.

Beaucoup savent que les grandes manifestations sont totalement dépendantes de la contribution des bénévoles.

Beaucoup, enfin, ne ressentent pas d'impact économique positif pour eux-mêmes, directement.

Ils observent que nombre d'employés occasionnels viennent de l'extérieur de la commune, voire de bien plus loin encore.

Et certains savent que la principale société qui monopolise nombre de services incontournables pour tout client du Centre a son siège à Genève.

Ensuite, et ceci s'est aussi exprimé avec une grande force sur les stands durant la campagne, nombre de Montreusiennes et de Montreusiens ont d'autres préoccupations principales que le Centre de Congrès.

Elles souhaitent simplement que la commune mette son argent ailleurs.

La difficulté, pour les personnes âgées, les familles et les habitants à faible revenu, de faire face à leurs charges, chaque fin de mois, a été exprimée à maintes reprises.

Ces personnes, Mesdames et Messieurs, ne souhaitent pas que la commune mette autant d'argent dans le Centre de Congrès.

Elles attendent un « deal », un accord clair, démontrant que dans les années à venir, la commune investira de manière équilibrée.

Cela est également vrai pour les habitants des villages des hauts, qui expriment parfois leur souhait de voir les investissements mieux répartis sur le territoire communal.

Une autre raison qui s'est révélée durant la campagne est l'impression que Montreux paie trop pour ce Centre de Congrès.

Les gens observent nos décisions, même s'ils ne sont pas au courant de tous les détails des discussions et votes du conseil communal.

Ils se posent des questions sur la gouvernance, les vrais coûts et les flux de subventions divers.

Ils observent que les crédits en lien avec le Centre de Congrès s'enchaînent, que ce soit pour son entretien ou pour soutenir les manifestations et festivals qui s'y déroulent.

Ils observent que Montreux fait feu de tout bois, multiplie les subventions à de nouveaux événements, dans une course permanente qui commence à les épuiser.

Ils se posent également des questions sur la politique touristique et de congrès des années à venir, une politique qui paraît moins lisible que par le passé.

Dernièrement, des dizaines de prestataires locaux ont attendus d'être payés suite aux problèmes financiers d'un événement.

D'autres événements ont eu de la peine à trouver les bénévoles nécessaires à leur fonctionnement.

L'impact des montages et démontages de grands événements est lourd.

Même si le Centre de Congrès n'est pas toujours impliqué dans ces manifestations, tout ceci ne passe pas inaperçu et fait réfléchir.

Beaucoup de Montreusiennes et de Montreusiens se demandent simplement si Montreux peut vraiment augmenter encore le nombre de ses manifestations

Nombre de celles et ceux qui ont répondu non à cette question ont probablement aussi exprimé un non dans les urnes.

Enfin, ce doute sur le projet de développement du Centre de Congrès s'est encore renforcé en constatant le peu de soutien financier extérieur.

Pour une infrastructure de cette taille, beaucoup ont, semble-t-il, estimé que la contribution régionale et cantonale n'était pas au niveau attendu, en regard de ce que Montreux apporte.

Nous n'avons pas entendu souvent qu'il fallait fermer le Centre de Congrès.

Cette idée n'est pas majoritaire.

La population est probablement consciente que le Centre de Congrès a besoin d'entretien et de rénovations.

Mais elle semble attendre un projet plus simple, moins lourd financièrement et qui permette de modérer les perturbations provoquées par les manifestations qui s'y déroulent.

Encore une fois, ces éléments de constats peuvent être discutés et ils n'ont pas la prétention de refléter toute la réalité du vote, ni d'être exhaustifs.

Néanmoins, cette motion propose de s'en inspirer pour demander à la Municipalité de relancer, sans attendre,

ses études sur une transformation du Centre de Congrès, en prenant en compte au moins les trois axes suivants :

Premièrement, il s'agirait d'étudier comment économiser sur le projet de transformation. Cette motion propose que le nouveau projet vise à la sécurisation et à la mise à niveau, sans exclure que certaines solutions puissent aussi permettre une amélioration générale du bâtiment.

Deuxièmement, il s'agirait de chercher à augmenter les financements extérieurs à la commune et à son économie, notamment en encourageant la Municipalité à entamer des négociations avec le canton pour obtenir la transformation du prêt en subvention, afin que cette dernière atteigne un ordre de grandeur de 15 millions.

Cette motion encourage aussi la Municipalité à rechercher d'éventuels contributeurs privés supplémentaires.

Troisièmement, un concept de mobilité, notamment pour les exploitants, assurant la fin des parkings sur les quais et limitant les problèmes d'embouteillages aux abords du Centre de Congrès, devrait être développé.

La venue des spectateurs des manifestations bénéficie déjà d'une gestion plutôt bien adaptée à chaque événement, mais elle devrait également faire partie du concept de mobilité.

En particulier, il serait donc souhaitable de rechercher des solutions aux problématiques de mobilité et de contraintes logistiques, pour les personnes travaillant sur place, pour les périodes de montages et démontages et pour les exposants des stands ou autres infrastructures mises en place épisodiquement.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, il est proposé que cette motion, si elle est acceptée, soit transmise directement à la Municipalité, afin que cette dernière puisse sans délai se mettre au travail.

Mais il va de soi que nous sommes tout-à-fait ouverts à ce qu'elle soit renvoyée en commission.

Parallèlement, il paraît souhaitable qu'un groupe se mette en place pour accompagner la Municipalité dans ses nouvelles réflexions.

Rappelons qu'une commission de suivi avait officié.

La remettre en activité pourrait être une solution.

Des commissions par thématiques pourraient aussi être constituées

L'invitation faite par la Municipalité pour une large consultation, fin mars, est extrêmement positive.

Si cette motion est acceptée, cette consultation débutera avec un premier alignement des visions de base, qui ne peut que favoriser le travail à entreprendre pour présenter, dès que possible, un nouveau projet de transformation du Centre de Congrès, tenant compte du vote populaire.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président

A ce stade nous pouvons soit prendre en considération la motion ou comme le propose M. Gétaz, la renvoyer à une commission. Avant de prendre une décision j'ouvre la discussion.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, Chère et chers collègues,

Comme nous vous l'avons communiqué, la Municipalité s'est non seulement déjà engagée, mais a même déjà organisé une première consultation afin de définir les futures démarches à entreprendre pour réaliser un nouveau projet, nécessaire si l'on veut garantir la pérennité de notre Centre des Congrès.

Vous le comprenez donc, la Municipalité veut développer un nouveau projet, mais avant elle souhaite pouvoir débattre.

La Municipalité se réjouit de pouvoir le faire dans le cadre d'une commission, afin de permettre un large échange et de définir l'ensemble des éléments à convenir. Elle vous recommande donc de renvoyer ce texte en commission pour étude et rapport.

M. François Pochon

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le PLR est effectivement très déçu du résultat serré de la votation du 10 février dernier. Les arguments fallacieux d'un endettement démesuré et de l'augmentation des impôts ont malheureusement induit une peur chez nos citoyens. Pour rappel, à ce jour la dette globale de notre commune est d'environ 80 millions. Cette dette a été accumulée par de nombreux investissements importants et indispensables à notre sécurité et au bien-être de nos citoyens. En plus de la charge sociale grandissante, de la sécurité avec Police Riviera, des transports avec les VMCV, il y a nombres d'objets, comme la constante et régulière mise en état de nos routes, le développement de salles de classe, de terrains multi sport pour nos élèves, la création de la maison de quartier à Clarens, diverses crèches et bien d'autres encore. Je remercie ici nos autorités pour leur bienveillance.

A noter également que ces développements n'ont pas été faits au rabais, ils sont de qualité et ceci est réjouissant. Par contre, ces investissements ne rapportent pas CHF 1.- à notre commune. 80 millions d'endettement actuel, comparé à 27 millions, le montant qui était demandé à nos citoyens pour le développement du 2m2c, qui, lui, rapporte à notre commune, principalement indirectement, grâce à la renommée de Montreux par le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, les cliniques, les écoles hôtelières, les commerces et tous les emplois générés par l'activité du Centre des Congrès. Quand j'entends que nous souhaitons faire un projet moins coûteux, en rabotant sur la soi-disant sur-qualité, alors je reste dubitatif. Nous devrons nous assurer que ce nouveau projet, permette au 2m2c, de rester compétitif dans le monde des manifestations et des congrès, mais surtout que la nouvelle version ne coûte, au final, pas plus cher aux contribuables montreusiens. D'ailleurs un échelonnement des travaux sur plusieurs années, ne serait certainement pas favorable, ni pour les finances, ni pour l'exploitation du 2m2c. Chers collègues, il est maintenant de la responsabilité, non seulement de Monsieur Gétaz avec sa motion, mais également aux partis qui ont milité contre ce projet, ou ceux qui ne se sont pas exposés, de venir avec leurs idées, leurs promesses pour un nouveau projet rassembleur. C'est pour cela que la discussion interpartis est aujourd'hui indispensable et qu'un renvoi en commission est demandé.

Merci de votre attention.

M. Yves Laurent Kundert

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Verts saluent la volonté de remettre l'ouvrage sur le métier après le scrutin du 10 février dernier. S'ils souscrivent à la démarche, ils estiment toutefois que l'analyse par une commission ad hoc permettrait d'examiner plus en détail la volonté du motionnaire et le cas échéant, de travailler plus finement la demande. Pour le surplus, ce dossier avance déjà, comme nous le savons tous au sein de ce conseil, la Municipalité a déjà pris contact avec les groupes politiques pour une séance de conciliation sur le sujet et j'en appelle de ma part, à ce que nous puissions dialoguer de manière sereine, et non pas de se traiter mutuellement de menteur, comme c'était le cas de mon prédécesseur. Merci Monsieur le Président.

M. le Président

Nous allons rester dans un débat serein.

M. Olivier Raduljica

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se demande si Montreux Libre a la bonne définition du mot « consensus ». La démarche qu'ils demandent vise à nous imposer une certaine vision!

Si on veut un consensus, on s'assied autour d'une table et on discute, on ne court-circuite pas le processus.

Le groupe socialiste refusera donc l'urgence et demande que cette motion suive la voie normale et soit étudiée par une commission.

Les raisons qui ont poussé les montreusiennes et les montreusiens à voter oui ou non au projet sont multiples et Montreux Libre n'a pas le monopole des raisons, fortes soi-disant, du non

Merci pour votre attention.

M. Tal Luder

Monsieur le Président,

La grande majorité du groupe UDC soutiendra la motion quelle que soit la forme sous laquelle elle passe. Par contre je suis un peu déçu de l'intervention de M. Pochon, qui remet sur l'ouvrage, non pas le consensus et aller de l'avant, mais la peur et ce qui nous a divisé. Alors que ce que nous demandons tous, c'est de nous réunir à nouveau pour aller de l'avant. J'espère qu'une partie des PLR, ou tous pourquoi pas, soutiendront cette motion pour aller de l'avant, se réunir autour d'une table et cesser d'utiliser des arguments qui ont fait le sensationnalisme de certaines presses qui voulaient nous diviser. Merci.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule, je voulais déjà rappeler à M. Pochon que l'objet du débat n'était pas de refaire la campagne, mais bien de parler de la motion de M. Gétaz. Ensuite je crois qu'il me semble utile de préciser que M. Gétaz n'a pas du tout demandé l'urgence. Il a proposé qu'elle soit transmise à la Municipalité. En soi, rien ne s'oppose à ce qu'une commission soit nommée et ni M. Gétaz, il l'a dit lui-même, ni ML ne s'opposent à cette proposition. Merci de votre attention.

M. Florian Despond

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je partage complètement les propos qu'a tenu M. Raduljica, je trouve à la hauteur de ML de déposer cette motion ici et d'en faire de la récupération politique. Evidemment que le PLR sera partie prenante dans cette commission et participera aux travaux de celle-ci. Néanmoins je pense que cette motion n'a pas de sens, du fait que la Municipalité avait déjà invité tous les partis politiques, ainsi que les comités du OUI et du NON. Je suis évidemment contre cette motion, mais par souci de faire avancer le projet, je me réjouis que celle-ci parte en commission et pas directement à la Municipalité.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président

Je n'ai pas compris, si Monsieur Despond parlait en tant que conseiller communal ou en tant que membre du comité de « Réinventons ». Ceci étant dit, je rappelle à M. Raduljica, que ML, effectivement n'a pas le monopole de ce vote, cependant je tiens à souligner et à remercier nos collègues des Verts pour avoir fait la campagne avec nous. Bien entendu Monsieur Raduljica, une bonne partie de votre groupe politique, puisque vous étiez vous-même au sein des socialistes, divisés sur ce vote.

Je ne pense pas qu'il appartienne une quelconque responsabilité à ML. Il appartient aux montreusiens, d'avoir fait un choix et il nous appartient maintenant de l'accepter.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de dénoncer les propos de Monsieur Despond qui sont absolument inacceptables.

Il n'y a aucune récupération politique là-dedans, puisque ML était l'un des fers de lance du NON. Faire de la récupération politique, c'est plutôt de ne pas s'exprimer dans le cadre du débat et venir ensuite s'exprimer ce soir comme le fait, par exemple, le groupe socialiste. Vous m'excuserez mais je crois que la démarche de ML est parfaitement honnête et ceux qui prétendent le contraire sont eux-mêmes malhonnêtes.

M. le Président

Avant de donner la parole à Monsieur Forclaz, merci d'avoir de l'écoute entre vous tous.

M. Jean-Marc Forclaz

Monsieur le Président,

Je comprends qu'il y ait une certaine émotion après ce vote, mais je vous invite tous au plus grand calme et à un esprit constructif dans les semaines et mois qui viendront.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Je peux vous promettre que quand j'ai écrit ce texte, j'ai mesuré les virgules, réfléchis aux espaces, aux adjectifs, aux verbes et à la manière de faire en sorte que le texte puisse avoir une vision de réunion et de consensus pour aller de l'avant. Je suis désolé, si certains pensent que c'est encore trop connoté, mais je peux vous promettre que mon objectif était d'essayer d'apporter une vision basée sur les observations du NON. Pour pouvoir permettre de manière large, c'est pour cela que la motion n'est pas entrée dans le détail du programme à l'intérieur du Centre de Congrès car c'est trop tôt, de simplement revenir sur des éléments de base qui vont nous permettre de relancer la discussion et de réussir dès que possible, à mettre en place un projet qui réunisse un plus large consensus. J'essayerai dans le cadre des débats, en ce qui me concerne, avec l'attitude que j'ai voulu avoir dans le cadre de ce texte, de continuer à mesurer les propos et chercher à faire avancer ce projet et à ne plus revenir sur la campagne passée.

Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

Pour répondre à certains esprits chagrins, le PS a certes laissé la liberté de vote, mais il a été le premier qui a demandé le vote, c'est-à-dire que les montreusiennes et montreusiens puissent s'exprimer sur cet objet d'importance.

Quand Monsieur Gétaz dit qu'il souhaite effectivement que par sa motion, il puisse y avoir le consensus. Pour ma part il est essentiel que cette motion soit renvoyée en commission, puisque c'est en discutant, en

échangeant et en partageant nos points de vue que nous construisons le consensus.

Le premier projet a mis plus de 2 ans à aboutir et nous ne pouvons pas faire l'économie d'un débat intéressant, d'un débat où tous les partis puissent participer.

M. Bernard Schmid

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je tenais à remercier M. Staeger, qui dans sa dernière intervention a clarifié ce qu'est la récupération politique.

Je cite, si j'ai bien suivi, il s'agit de ne rien dire durant la campagne et de prendre la parole juste après celle-ci pour donner des leçons.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Loin de moi l'idée de faire un cours de science politique, mais je tenais à revenir sur les propos de Madame Gote, il me semble que le parti SOC n'a pas le monopole d'avoir demandé ce référendum. J'ai le souvenir de l'avoir demandé aussi, maintenant qui l'a demandé en premier, je ne sais pas, le fait est que nous sommes ici, deux étages en dessus de la cour d'école, le préau est couvert et je constate que nous avons beau être deux étages en dessus, c'est comme si nous étions en plein dans la cour d'école.

M. François Cardinaux

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Je pense que nous en avons assez entendu, vous avez très clairement dit que nous demandions le renvoi en commission, accompagné de 5 collègues, cette motion serait renvoyée en commission.

Je suis le premier à vous demander le renvoi en commission et je vous demande de poser la question pour savoir si d'autres conseillers demandent le renvoi.

M. le Président

Merci Monsieur Cardinaux, j'entends votre proposition, y a-t-il 5 conseillers communaux qui suivent la proposition de Monsieur Cardinaux.

Une grande majorité demande le renvoi de cette motion en commission.

Cette motion sera renvoyée à une commission que nous nommerons au prochain conseil.

Nous avons encore 2 postulats qui seront traités lors de la séance du 3 avril 2019.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ.

M. le Président

Avant de donner la parole aux interpellateurs, est-ce que celles et ceux qui ont reçu des réponses écrites de la Municipalité à leur interpellation souhaitent réagir ?

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président,

Je reviens sur la réponse de la Municipalité à mon interpellation concernant le fait de savoir si nous pouvons toujours, faire ou non confiance au Président de CCM SA ?

Je tiens à déclarer que la réponse de la Municipalité, ne me satisfait en aucun cas et que je la refuse.

Il est, à mes yeux, pathétique que notre exécutif puisse se cacher derrière la soi-disant indépendance du conseil d'administration de CCM SA. Dois-je rappeler que la commune est l'unique actionnaire et qu'elle détient 100% des droits de vote au sein dudit conseil d'administration, puisque celui-ci n'a pas été capable de trouver d'autres actionnaires à ce jour.

Que les représentants de la Municipalité n'aient pas été informés du contenu polémique de cette publication, dans une période aussi cruciale que celle du référendum, révèle de graves problèmes de gouvernance.

Prétendre que le fait, que le Président de CCM SA, puisse volontairement induire le lecteur en erreur, en confondant un prêt de 15 millions avec une subvention, relève de l'interprétation de l'interpellateur et confine à une véritable malhonnêteté intellectuelle. Je laisse ce conseil à sa propre interprétation.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Je souhaite apporter une précision concernant la réponse à la question 6 « Envisage-t-elle qu'il soit appelé à démissionner ? », En maintenant la confiance aux membres du Conseil d'administration de CCM SA, la Municipalité répond indirectement à la question de M. l'interpellateur, car la compétence de la nomination du Président n'appartient pas à la Municipalité, mais bien aux membres du Conseil d'administration.

M. Vincent Haldi

Je remercie M. Piemontesi qui a précisé ce que j'avais cru comprendre à la lecture de la réponse de la Municipalité. Qui est qu'en tant qu'unique actionnaire la Municipalité renouvelle sa confiance au Président de CCMSA. Merci.

Mme Tanya Bonjour,

Monsieur le Président,

Durant la dernière séance de ce Conseil, je me suis permise d'interpeller la Municipalité concernant les horaires des VMCV, les dimanches de manifestation. J'y partageais notamment l'expérience vécue de visiteurs de Montreux Nöel, ayant déchantés après avoir laissé leur voiture au parking P+R, attendu près de 40 min pour un bus, payé CHF 12.- de transport et ayant dû, pour retourner à leur véhicule, prendre le dernier bus du jour à 19h34.

Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité pour sa rapide réponse écrite, cependant je ne suis pas tout à fait satisfaite de la réponse donnée et je souhaiterais obtenir un complément d'information. En effet, la Municipalité mentionne en conclusion que le parking est réservé aux pendulaires, ce qui exclut de facto tout aménagement des horaires VMCV pour les visiteurs lors des manifestations. Pour mémoire le rapport du 28 mai 2011, suite au préavis de la Municipalité concernant l'octroi d'un crédit d'étude lié à la construction du P+R à Chailly, accepté à la majorité par le conseil communal, mentionnait deux axes politiques pour l'occupation du parking :

Celui des pendulaires et habitants de la commune et celui des visiteurs lors des manifestations montreusiennes.

Le souhait de désengorgement de la ville permettant de diminuer les nuisances pour ses habitants et l'accès facilité aux transports publics lors des manifestations avait particulièrement pesé lors de l'acceptation du postulat, tous partis confondus. Lors de l'acceptation du projet en 2016 l'accent avait finalement été porté davantage sur l'offre aux pendulaires et habitants de la commune que sur celle proposée aux visiteurs durant une manifestation. Force est de constater qu'aujourd'hui, toujours selon la réponse écrite, le taux d'occupation excède rarement les 20% de places disponibles, sauf bien sûr durant les manifestations, où le parking peut compter sur un taux d'occupation de 50% à 70%. Dès lors que faire des 80% de places restantes ? Je doute pour ma part qu'une plus large promotion auprès des pendulaires ne change fondamentalement la donne ou que la possibilité d'abonnement P+R ou de covoiturage au prix peut attractif suffise. En ce qui concerne l'Auditorium, la réponse écrite mentionne encore la possibilité de transports gratuits dans les zones mobilis 70 à 77 desservant ainsi l'axe est-ouest de la commune. Pourquoi dès lors ne pas permettre aussi à l'axe nord-sud de notre commune de bénéficier de cette offre et booster de plus, le P+R de Chailly en proposant quelques bus supplémentaires les jours de manifestations ?

Serait-il envisageable, sans forcément proposer la gratuité, de mettre sur pied des transports publics exceptionnels en ajoutant à l'horaire VMCV, quelques courses supplémentaires permettant au public d'accéder au P+R de Chailly ? Particulièrement les dimanches de manifestations ?

Pour conclure je trouve dommageable pour notre commune, qu'un parking si idéalement situé à la sortie de l'autoroute, ne soit pas exploité aux mieux de ses possibilités et je regrette que le désengorgement de la ville de Montreux, aussi bénéfique pour le tourisme que pour ses habitants, ne soit pas une priorité.

Je remercie la Municipalité pour ces éclaircissements.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Merci pour vos questions supplémentaires,

Pour répondre à la première question, « que faire des 80% de places restantes ? », Force est de constater que le P+R de Chailly ne répond pas à une demande existante du marché. Par contre, la Municipalité souhaite déclencher une vraie prise de conscience, respectivement un changement de comportement des utilisateurs. Ceci nécessite du temps et des adaptations successives de la politique de stationnement. A titre d'exemple, lors de la suppression du P+R au Pierrier, des 10 personnes qui avaient un abonnement, une seule est montée au P+R de Chailly. Les 9 autres utilisateurs ont certainement trouvé une autre solution, ce qui n'était pas prévisible.

Pour la deuxième question concernant la gratuité des transports publics, il me semble qu'il y a une mauvaise compréhension de votre part, puisque la gratuité est dans les zones 70 à 77, la ligne 73 fait partie des lignes mentionnées et elle monte au P+R de Chailly. Clairement le portail nord, comme nous l'appelons, le P+R de Chailly, est desservi par cette gratuité des transports publics.

Pour la troisième question « Serait-il envisageable, sans forcément proposer la gratuité, de mettre sur pied des transports publics exceptionnels en ajoutant à l'horaire VMCV, quelques courses supplémentaires permettant au public d'accéder au P+R de Chailly ? Particulièrement les dimanches de manifestations ? » Dans la réalité, seules les deux grandes manifestations, Le Montreux Jazz Festival et Montreux Noël, nécessitent des mesures particulières pour le parcage des visiteurs. Pour toutes les autres manifestations, les places de parc au centre de ville sont suffisantes pour absorber le besoin.

Lors de la période de Montreux Noël, nous sommes en revanche confrontés à une autre problématique, à savoir deux manifestations qui se déroulent en même temps (c'est le cas lors du Montreux Comedy et de Tous en Chœur). Nous avons discuté avec ces deux organisateurs afin de définir s'il y avait lieu d'utiliser le P+R de Chailly pour leurs spectateurs. Cette option n'a pas été retenue par crainte de confusion pour le public. Ou je vous rejoins et où il y a certainement une amélioration à mettre en place, c'est au niveau de l'information aux utilisateurs du P+R de Chailly, afin qu'ils puissent accéder rapidement et facilement aux horaires des bus et

éviter ainsi qu'ils soient surpris lors du voyage retour.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Mme Tanya Bonjour

Merci pour vos réponses.

Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse très complète et je la félicite pour tout ce qu'elle a déjà entrepris dans le domaine de l'égalité hommes/femmes et dans la promotion de la femme.

Toutefois, deux points m'ont interpellé dans les réponses reçues :

Premièrement, la réponse à la question 2 qui était :

Combien de femmes ont des fonctions de cadres, dans l'entreprise « Commune de Montreux ?» Quel pourcentage cela représente-t-il par rapport à la totalité des cadres ?

Vous répondez : que 23 femmes occupent des fonctions de cadre dans l'administration communale et vous donnez la liste des fonctions que cela comporte. Cela représente 34% de cadres féminins, contre 66% de cadres masculins ! Ce chiffre montre que contrairement au commentaire d'un collègue masculin de cet honorable hémicycle, suite à mon interpellation, l'égalité hommes/femmes n'est pas un combat d'arrière garde ! Ce ratio m'interpelle, car il est quasi à la moitié des cadres hommes ! J'invite donc la Municipalité avec l'appui du service des ressources humaines, de mener une sérieuse réflexion en la matière, afin de faire évoluer ce chiffre à la hausse dans un proche avenir !

Deuxièmement la réponse à la question 6 :

Toujours, dans le cadre d'attribution des marchés publics, existe-t-il un critère qui tiendrait compte du nombre de femmes employées par l'entreprise ?

La Municipalité répond qu'il n'existe pas de critère qui en tienne compte. Dès lors, j'invite la Municipalité à ce que dorénavant ce critère puisse être pris en compte dans les appels d'offres dans le cadre d'attribution des marchés publics.

Je renonce à déposer une motion en vue de l'introduction de ce critère dans les appels d'offres à venir, car je fais confiance à la Municipalité qui j'espère aura entendu ma demande. Je vous remercie.

Interpellation de M. Nicolas Büchler

« fermeture de la Gare de Glion. Que peut entreprendre la Municipalité ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai été sollicité en tant que Président de l'Association des Intérêts de Glion quant à la fermeture de la Gare de Glion sur la ligne Montreux-Les Rochers-de-Naye.

Mes intérêts sont donc énoncés.

Sauf erreur, cette ligne est propriété de MVR et est exploitée par le MOB. Ces deux entreprises sont dirigées

par un Conseil d'administration, au sein desquels des délégations municipales y représentent les intérêts de notre Commune.

L'annonce de cette fermeture, apparemment planifiée pour fin août 2019, a fait l'effet d'une petite bombe dans notre village.

Il est important de comprendre que cette gare représente beaucoup de points d'intérêts, non seulement pour les habitants du Village, mais également pour les touristes de passage.

En effet, cette gare remplit plusieurs missions :

- Personne ne sera étonné, elle fait office… de gare ! Vente de billets, conseils et orientation aux voyageurs, régulation du trafic, point de contact pour les associations de la région lors de manifestation aux Rochers-de-Naye ou sur la ligne, etc.

- Orientation des touristes et des gens de passage : le guichet de la Gare fait office de bureau de tourisme. De nombreuses personnes de passage arrivant à Glion profitent du guichet de la gare pour trouver des informations sur les itinéraires pédestres, sur les hôtels, ou encore sur les manifestations.

- Office postal : depuis 20XX, la gare fait également le travail de La Poste. Lorsque l'on voit l'émoi que suscite l'annonce d'une fermeture postale, contre laquelle les glionnais s'étaient d'ailleurs largement mobilisés, on comprend bien les enjeux que cela représente pour les personnes ayant besoin de ces services. On pense notamment aux personnes âgées, ayant une capacité de mobilité réduite.

Par ailleurs, l'Association des Intérêts de Glion n'a même pas été officiellement informée, ce que nous regrettons vivement ! De plus, lors de mon premier contact avec le Municipal Caleb Walther, représentant la Commune au sein du Conseil d'administration du MVR, ce dernier n'était pas non plus au courant de ces velléités de fermeture.

Par conséquent, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle été consultée à propos de cette fermeture ?

2. Quelle est la position de la Municipalité à l'égard de cette annonce ?

3. Que pourrait entreprendre la Municipalité pour contrer la fermeture de cet élément primordial pour la vie de notre Village ?

4. Selon la direction du MVR (ou du MOB), quelles sont les raisons poussant à viser une fermeture de ce guichet de Gare ?

Je vous remercie pour votre attention et remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, Chère et chers collègues,

La Municipalité remercie l'interpellateur d'avoir pris contact afin que nous puissions répondre ce soir à cette interpellation.

En préambule, nous tenons tout d'abord à corriger un point, si la Municipalité a certes statutairement un

représentant au sein du conseil d'administration de MVR SA, ce n'est pas le cas au sein du conseil d'administration de MOB SA.

1. <!--[endif]-->La Municipalité a-t-elle été consultée à propos de cette fermeture ?

Non, la Municipalité n'a pas été consultée ni même informée, de cette fermeture. Le Conseil d'administration de MVR SA, où la Municipalité est représentée, n'a pas non plus été informé de cette fermeture.

2. <!--[endif]-->Quelle est la position de la Municipalité à l'égard de cette annonce ?

A ce stade, la Municipalité regrette tant la forme que le fond de cette décision unilatérale.

Selon les quelques informations reçues ces dernières 36 heures, des raisons économiques et techniques ont dicté cette décision. En tant qu'entreprise principalement en mains publiques et financées par les pouvoirs publics, la Municipalité estime que le MVR ou plus concrètement le MOB aurait dû tenir compte des autres intérêts publics de cette gare.

La Municipalité note aussi que la fermeture de la gare impose de trouver un nouveau lieu pour accueillir l'office postal. La Municipalité, comme elle a déjà eu l'occasion de le faire ailleurs dans notre Commune, collaborera à la recherche d'un tel lieu pour préserver ce qui peut l'être.

3. <!--[endif]-->Que pourrait entreprendre la Municipalité pour contrer la fermeture de cet élément primordial pour la vie de notre Village ?

La Municipalité va prendre formellement contact avec l'entreprise pour comprendre les raisons de cette décision et évaluer quelles autres mesures pourraient être prises pour tenir compte de l'intérêt de l'entreprise, mais aussi, et surtout de l'intérêt public. Quand bien même elle n'a, légalement, aucun moyen de contrainte envers l'entreprise, la Municipalité espère encore pouvoir convaincre le MOB de revenir sur sa décision ou à tout le moins d'en différer la mise en œuvre.

4. <!--[endif]-->Selon la direction du MVR (ou du MOB), quelles sont les raisons poussant à viser une fermeture de ce guichet de Gare ?

Selon le MOB, le nombre de titres de transports vendus à la gare de Glion ne justifiait plus de laisser le guichet en activité. Son remplacement par un automate à billets serait donc économiquement pertinent. De plus, la centralisation du matériel de gestion permet dorénavant de rapatrier les tâches de sécurité au centre d'exploitation de Montreux. Ces tâches de gestion étaient entièrement financées par l'OFT à hauteur de frs 200'000.-. Sachant qu'elles pouvaient être techniquement centralisées, l'OFT a d'ores et déjà supprimé cette subvention, obligeant le MVR à centraliser au plus vite à Montreux l'ensemble de ces tâches !

Il semble ainsi que la fermeture de la gare de Glion était déjà envisagée depuis un certain temps. L'élément déclencheur qui a précipité cette décision a été la démission d'une des deux collaboratrices de la gare, démission qui n'a aucun lien avec l'avenir du guichet.

Je vous remercie et j'espère avoir répondu à satisfaction aux questions de M. l'interpellateur.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis satisfait des réponses de la Municipalité, moins de la collaboration avec le MOB et le MVR et j'invite la Municipalité à prendre contact avec l'association des intérêts de Glion, respectivement ses représentants, pour les discussions qui seront menées dans le futur.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président,

Je voulais juste demander un complément d'information à M. Walther, parce que cela m'avait déjà frappé au mois de juin lors du conseil au sujet des discussions sur les arrêts qui devait être supprimés. Vous avez informé, je pense de manière correcte, le Conseil communal en ce qui concerne l'éventuel représentant de notre commune au sein du MOB, mais si je ne me trompe pas, votre collègue M. Pierre Rochat, est bel et bien le président du MOB ?

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

En l'occurrence, Monsieur Pierre Rochat, est effectivement le président du MOB, mais pas dans sa fonction de Municipal. Nous n'avons pas de siège de droit au sein du conseil d'administration du MOB, il y est à titre privé, nommé par le Conseil d'Etat Vaudois, comme d'autres administrateurs du MOB. Nous en profitons dans une certaine mesure, puisque nous avons un canal d'information que nous qualifierons de privilégié, tout en respectant le droit des sociétés anonymes. Mais ce n'est pas une place de droit pour la Municipalité, au contraire du MVR ou des VMCV ; la Municipalité a une place de droit dans ces conseils d'administration.

M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Walther, vous disiez que la Municipalité ferait, dans une certaine mesure, attention aux intérêts du MOB et aux intérêts publics étant donné que la Municipalité et la commune n'ont pas de place de droit dans le conseil d'administration du MOB et du MVR. Il serait peut-être bien de juste considérer l'intérêt public, l'intérêt de la population et non pas les intérêts économiques du MOB dans les prochaines rencontres espérées avec l'entreprise.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais essayer de vous donner des clarifications, quand j'ai évoqué ce point c'est simplement que nous devons aussi tenir compte des intérêts d'une entreprise qui est financée par de multiples partenaires. Nous ne sommes pas les uniques actionnaires et nous ne pouvons pas imposer notre point de vue.

Par ailleurs, nous ne prenons pas en charge l'ensemble des déficits de l'entreprise. Vous savez que pour les trains, l'office fédéral des transports paie notamment une grande partie de l'infrastructure avec le Canton. Il y a des règles qui font que nous ne pouvons pas faire autrement que de tenir compte de la réalité des entreprises. Maintenant, et je l'ai dit au nom de la Municipalité, pour nous ce qui est essentiel, c'est que malgré ces conditions, l'entreprise MVR reste consciente qu'elle vit grâce aux pouvoirs publics et qu'elle doit tenir compte des intérêts publics en allant plus loin que cette réflexion strictement économique. J'espère avoir été clair, je vous remercie.

M. Michel Zulauf

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Walther, il est vrai que vous ne pouvez pas imposer à une société une solution d'intérêt public, mais vous pouvez protester et rendre votre protestation publique. Parce que si vous vous contentez d'essayer de comprendre les raisons qui ont amené les membres du conseil d'administration du MVR à prendre cette décision, il est clair que cela ne laissera pas beaucoup de traces.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Monsieur Zulauf, vous avez raison et nous le faisons maintenant de manière claire. Nous sommes particulièrement fâchés de cette situation, sur le fond et sur la forme.

Sur la forme parce que pour être francs, nous avons appris la même rumeur que certains habitants de Glion, mais au-delà de cela nous n'avons pas été informés officiellement et c'est nous qui avons dû interpeller le MOB en demandant ce qu'il en était. Sur la forme, ce n'est pas ce que j'appelle une collaboration. C'est évidemment sur la forme quelque chose que nous ne pouvons pas accepter, nous l'avons dit. Maintenant, sur le fond, nous regrettons cette situation qui n'est pas unique, car cela ne concerne pas que la gare mais aussi l'agence postale. Nous avions, il y a quelques années, trouvé cette solution adéquate pour le village de Glion, en regroupant poste et gare.

Cette décision unilatérale découle, suite à une information que nous avons reçue récemment, du fait qu'ils n'ont plus les subventions de l'Office fédéral des Transports, mais cela n'empêche que nous ne sommes pas contents, ni du fond, ni de la forme. Nous voulons néanmoins maintenir le dialogue, pour voir dans quelle mesure un délai peut être accordé, trouver des solutions transitoires, puis des solutions plus pérennes, comme nous l'avons fait dans le cadre d'autres villages qui, malheureusement, ont perdu leur service public et où, au contraire, nous avons réussi à le maintenir par la négociation et le dialogue. Dialogue que nous avons mis en place ces dernières années, notamment avec la Poste.

Mme Suzanne Lauber Fürst

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci d'avoir porté à notre attention Monsieur l'interpellateur, un sujet qui nous touche tous beaucoup dans ce conseil. J'aimerai ajouter à la réflexion, que nous nous demandons combien d'élèves utilisent ce service et ce que cela impliquera si la gare est fermée pour la rentrée ?

M. Laurent Wehrli, Syndic

Nous reviendrons avec d'autres informations, en l'occurrence la circulation des trains, ne changera pas, qu'il y ait quelqu'un ou pas à la gare de Glion.

C'est la partie de la sécurisation de la ligne, avec un système de bloc automatique qui est assuré maintenant par la centrale de gestion des lignes MVR et MOB, qui est basée à Montreux et qui, depuis quelques mois, contrôle l'ensemble des lignes y compris jusqu'à Zweisimmen et jusqu'aux Rochers-de-Naye.

La circulation des trains ne sera en rien impactée par la fermeture de la gare ; restent néanmoins d'autres questions, comme l'agence postale, l'accueil des touristes et des habitants. Ce sont des questions que nous avons devant nous et pour lesquelles il nous faut trouver des solutions adéquates avec le village, l'Association des Intérêts de Glion et avec les commerces du village pour voir si des solutions peuvent être développées au profit des habitants du village et de ceux qui le visitent.

Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

Par rapport à toute cette problématique que nous rencontrons au niveau des transports publics, nous avons eu une période de turbulence avec les VMCV, nous apprenons ce soir, par le biais d'un conseiller communal, que MVR va diminuer ses prestations, il y a également une interaction avec le MOB. Pour ma part il me semble important qu'à un moment donné, nous puissions avoir une vision globale dans le domaine des transports et des transports communaux et je pense qu'il serait important que nos autorités puissent réfléchir à la pertinence de la création d'une association intercommunale qui traite des transports publics, puisque ce sont quand même les conseillères et conseillers communaux, qui part leurs votes lors de l'acceptation des budgets et des

comptes valident la participation des communes au sein de ces entités. Je pense que c'est le moment opportun aujourd'hui pour qu'une réflexion allant dans le sens de la création d'une association intercommunale des transports puisse se faire. Je vous remercie.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Pour rassurer Madame Gote, cette question nous préoccupe depuis plusieurs années, nous avons fait des propositions tout à fait concrètes en ce qui concerne la question de ces entreprises et le fait de passer notamment par le biais d'une association intercommunale ou d'une autre forme de structure intercommunale.

Aujourd'hui le seul élément qui a pu être mis en place, c'est une conférence des transports publics Riviera, qui réunit les responsables municipaux des transports de chacune des dix communes de la Riviera, avec les représentants du Canton et les trois entreprises concernées à savoir MVR, VMCV et MOB. Mais le Canton a été extrêmement clair : le MOB étant inter-cantonal, il ne peut pas être régi uniquement par les dix communes de la Riviera. Nous n'avons pas fini d'y réfléchir et nous continuons à essayer de trouver des solutions adéquates, pour chercher des synergies et voir si nous pouvons développer encore plus l'interaction entre les différents modes de transports que nous avons dans notre région.

Certains éléments commencent à se mettre sur pied, par exemple : pour l'horaire 2020, quand il y aura la liaison avec Interlaken, le MOB a accepté de revoir intégralement la planification horaire notamment sur Montreux et les Avants. Ce qui fait que nous allons passer, durant plusieurs heures de la journée, à une fréquence de trains de 15 à 20 minutes pour la liaison Montreux - les Avants, entre les différents modèles de trains qui passeront sur cette ligne. Cela apportera un vrai plus pour la population concernée, pas seulement pour les Avants mais aussi pour Chamby, pour Chernex, voire pour Fontanivent.

Encore une fois cela reste au niveau du dialogue et pas dans un niveau que nous pourrions qualifier de contraignant, comme le serait une décision d'une association intercommunale, avec en plus une incapacité d'associer plus les conseillers communaux dans l'aspect décisionnel, d'où les questions qui continuent à nous préoccuper au niveau des dix communes : pour chercher des solutions, nous devons évidemment travailler avec l'Office fédéral des Transports, le Canton voire les Cantons, ce qui ne simplifie pas les choses.

Interpellation de Mme Christine Menzi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues

Je profite de cette interpellation pour remercier notre Syndic de la rapidité de sa réaction, suite au résultat du vote concernant le 2M2C, car il faut aller rapidement de l'avant dans la réflexion pour cet outil de travail qu'est le 2M2C.

M'étant adressée à la Municipalité afin de recevoir une réponse concernant le résultat de la participation des votes des étrangers lors de la dernière votation, quelle n'a pas été ma surprise d'apprendre que ces chiffres ne soient pas inscrits dans le procès-verbal. En effet, ces renseignements seraient intéressants concernant les recours en suspens.

Des renseignements concernant la citoyenneté, l'âge, le sexe… par exemple, peuvent toujours être intéressants et peuvent être à la base d'éventuelles études ou réflexions.

Je vous prie donc de bien vouloir me renseigner sur les points suivants :

1. Lorsque les enveloppes arrivent à la Municipalité, sont-elles directement ouvertes et triées ? Par exemple pour cette votation : participation des suisses et des étrangers ?

2. Les bulletins des résidents étrangers ont été comptés séparément lors du dépouillement, la machine qui compte les bulletins n'est-elle pas programmée pour s'arrêter et donner le total des deux étapes ?

3. Si ces chiffres existent et qu'une statistique est établie, pour quelle raison ne pourraient-ils pas paraître dans le procès-verbal ?

4. S'il s'agit de bulletins secrets pourquoi y a-t-il une différence entre les bulletins des citoyens suisse et celui des étrangers ?

D'avance je vous remercie de votre réponse.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Chers collègues,

La Municipalité répondra par écrit à cette interpellation, vu qu'elle demande des éléments très précis que je ne connais pas par cœur et que cela concerne aussi le bureau électoral qui n'est pas présidé par la Municipalité. Nous allons nous coordonner pour vous apporter les réponses souhaitées.

Mme Christine Menzi

Je vous remercie d'avance pour votre réponse

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je remercie par avance toutes les personnes de bien vouloir transmettre leurs textes à notre secrétaire.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient, les bouteilles de PET se retrouvent à la poubelle. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 21h06, M. Yanick Hess Président lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 3 avril 2019, à 20h00, au collège de Montreux-Est

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le President :	La secrétaire :
M. Yanick Hess	Mme Céline Morier